

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 4 mai 2016 portant désignation des membres
du Comité Femmes et Sciences**

A.Gt 10-10-2018

M.B. 31-10-2018

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences, l'article 6 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2017 ;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Ministre des droits des femmes et de l'Egalité des chances;
Après délibération,
Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2017, il est inséré un article 5bis rédigé comme suit :

«**Article 5bis.** - Les membres visés à l'article 6, § 1, 6°, du même décret sont les suivants :

1° Mme Annie CORNET de l'Université de Liège ;

2° Mme Edith ANTOINE de l'Université catholique de Louvain ;

3° Mme Monique TAVERNIER de l'Université libre de Bruxelles ;

4° Mme Catherine GRAVET de l'Université de Mons ;

5° Mme Nathalie GRANDJEAN de l'Université de Namur ;

6° Mme Marie-Eve Carrette-Bouchat de l'Université Saint-Louis Bruxelles.».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - Les Ministres ayant l'enseignement supérieur, la recherche, les droits des femmes et l'égalité des chances dans leurs attributions sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 10 octobre 2018.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des
Droits des Femmes et de l'Égalité des Chances,

I. SIMONIS